



TRAUBACH - LE - BAS
68210



**PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE TRAUBACH-LE-BAS
- SEANCE DU 05 JUIN 2026 -**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 1^{er} juin 2026, s'est réuni le 05 juin 2026 à 20h30 en mairie de la commune sous la présidence de M. Francis ROBISCHUNG.

Membres présents			
Nom et prénom	Qualité	Présent	Absent
ROBISCHUNG Francis	Maire	✓	
STUTZMANN Guy	1er Adjoint	✓	
FERNANDEZ Danièle	2ème Adjointe	✓	
MURER Sébastien	3ème Adjoint	✓	
BISTCH Martine	Conseillère Municipale	✓	
MEYER Denis	Conseiller Municipal	✓	
DUBAIL Nausica	Conseillère Municipale	✓	
FREYBURGER Olivier	Conseiller Municipal	✓	
ZINCK Annelise	Conseillère Municipale	✓	
PLFIEGER Gilbert	Conseiller Municipal		✓
SOMMA Françoise	Conseillère Municipale	✓	

Le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Il constate que le quorum est atteint (10/11) et ouvre la séance à 20h30.

ORDRE DE JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du Conseil Municipal du 29.04.2026
3. Délibération portant sur l'élection du délégué communal
4. Approbation de l'adjonction de deux permissionnaires au lot de chasse n°1

Divers :

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur FREYBURGER Olivier est désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2026

Le procès-verbal du 29 avril 2026 a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal par voie électronique. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité et signé séance tenante par le Maire et le secrétaire de séance (art. L2121-15 et L2541-6 du CGCT).

3. DELIBERATION PORTANT SUR L'ELECTION DU DELEGUE COMMUNAL

DCM-05-06-2026-000

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane, conseillers de la collectivité européenne d'Alsace, ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Le maire a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal de nationalité française. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune de nationalité française (L. 286).

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire : 1 délégué et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

RF

4. APPROBATION DE L'AJONCTION DE DEUX PERMISSIONNAIRES AU LOT DE CHASSE N°1

DCM-05-06-2026-001

L'adjudicataire du lot de chasse N°1, Monsieur Charles HUBER sollicite l'adjonction de deux permissionnaires de chasse :

- Monsieur BIRCHLER Nico David
Né le 01.03.2004 à EINSIEDELN (SUISSE)
Domicilié à WALDAU - 7408 CAZIZ - Rohrstrasse 301 - 8302 KLOTEN
- Monsieur PAVLOVIC Sasa
Né le 14.08.1973 à BIBERIST (SUISSE)
Domicilié à HAGARTENSTRASSE 12 - 4562 BIBERIST

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le cahier des charges type des chasses communales du Haut-Rhin, bail 2024-2033,

Vu l'avis favorable de la 4C en date du 26 mai 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à l'adjonction de ce permissionnaire de chasse au lot de chasse N°1, pour la période de location en cours (2024-2033).

Délibération rendue exécutoire le 05 octobre 2026. Compte tenu de son affichage à la mairie le 05 juin 2026 et de sa réception à la préfecture le 05 octobre 2026.

DIVERS

M. le maire résume la journée citoyenne. Le bilan est extrêmement positif, un climat propice, 14 ateliers de travail différents et 116 personnes étaient présentes.

M. le maire fait un historique de la création de la journée citoyenne, une idée récupérée auparavant lorsqu'il était encore adjoint. M. Robischung Francis remercie grandement tous les participants ainsi que les restaurateurs qui ont préparé la paëlla.

M. Robischung informe le conseil municipal que lors d'une fouille dans les archives 3 cartons ont été retrouvés contenant plusieurs dizaines de gilets jaunes et de t-shirts.

M. le maire informe que le conseil que la fenêtre du hangar sera changée le 10 juin 2026.

Les membres du conseil municipal reprochent au club de foot de s'être approprié une partie du hangar sans avoir eu la permission. M. le maire demande à avoir un RDV avec le club de foot.

M. Olivier Freyburger met en garde sur l'importance de faire un pointage de la commande des fleurs. Cette année lors de la journée citoyenne Estelle a fait un pointage mais le nombre de fleurs ne correspondait pas.

Un membre du conseil demande à ce que l'année prochaine pour la journée citoyenne, des manchettes protectrices soient achetées pour les personnes en forêt.

M. Murer demande à faire organiser une réunion avec les chefs d'équipe de travail.

Mme Fernandez Danièle, 2^{ème} adjointe, fait une précision quant à la vente de tulipes de cette année. Le bilan est de 528€, ce qui est le meilleur chiffre depuis 2015.

M. Freyburger Olivier informe le conseil qu'un fût et demi de bière a été consommé lors de la journée citoyenne. Il propose donc de commander un fût de bière pour leur association et celui-ci sera facturé à la mairie en compensation de celui utilisé lors de la journée citoyenne.

L'association de gymnastique de Bréchaumont remercie la commune pour la subvention et invite les membres du conseil à l'AG du 30 juin à 19h30.

M. le maire rappelle à l'ordre le conseil municipal.

L'union des combattants du Haut-Rhin fait un ouvrage sur les soldats enrôlés pendant la 2^{ème} Guerre Mondiale et demande à la commune si elle dispose de documents de l'époque. Ceci doit être transmis avant juillet.

Albert Emerich, de l'ONF, informe que la commune va devoir faire un choix quant à la facturation électronique de l'ONF.

M. le maire rappelle à l'ordre le conseil municipal.

M. le maire révèle quelques informations concernant la secrétaire de mairie, qui devrait revenir avant les vacances d'août 2026. Il remercie également les différents acteurs qui participent au fonctionnement de la mairie actuellement. Il informe également que la mairie va changer de la manière de fonctionner pour alléger les tensions subies par la secrétaire.

M. Robischung, informe également que la secrétaire secondaire de mairie va mieux mais il souligne la difficulté de recevoir des nouvelles de l'agent.

Le conseil municipal remercie Mme Véronica SCHWEITZER pour les heures effectuées en mairie.

M. le maire sera en congé du 25 juillet 2026 au 20 août 2026.

M. le maire demande si les membres du conseil municipal seraient prêts à s'investir pour préparer les différentes réunions. Mme SOMMA et Mme DUBAIL se portent volontaires.

Mme ZINK demande au conseil municipal si la commune a mis un accès à un compost collectif.

M. le maire répond que la solution à ce problème doit venir du privé.

M. le maire informe le conseil municipal d'une mise en danger de péril sur une grange en mauvais état. Il a fait une demande d'intervention au propriétaire ainsi qu'une mise en place de barrières de protection. Il a fait également constater le péril par la brigade verte, une intervention a été organisée pour le 6 juin 2026.

Mme DUBAIL remercie M. Olivier FREYBURGER quant à l'enlèvement des branches.

M. Denis MEYER informe qu'il a retrouvé des cartons de pizza dans l'abri bus et remarque que les poubelles sont pleines.

M. Guy STUTZMANN remercie l'agent administratif pour la gestion du mariage qui a eu lieu le 30.05.2026.

M. Sébastien MURER informe le conseil municipal que le jeudi 11 juin 2026, l'équipe de communication devra se réunir à 20h en mairie. L'objectif étant de créer la maquette du bulletin communal pour une distribution en juillet.

Personne ne demande plus la parole, la séance est close à 22h05.

Clôture de la réunion du Conseil Municipal de la commune de TRAUBACH-LE-BAS -Séance du 05 juin 2026 -

Ordre des délibérations

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du Conseil Municipal du 29.04.2026
3. Délibération portant sur l'élection du délégué communal
4. Approbation de l'adjonction de deux permissionnaires au lot de chasse n°1

Divers

Membres présents			
Nom et prénom	Qualité	Présent	Absent
ROBISCHUNG Francis	Maire	✓	
STUTZMANN Guy	1er Adjoint	✓	
FERNANDEZ Danièle	2ème Adjointe	✓	
MURER Sébastien	3ème Adjoint	✓	
BISTCH Martine	Conseillère Municipale	✓	
MEYER Denis	Conseiller Municipal	✓	
DUBAIL Nausica	Conseillère Municipale	✓	
FREYBURGER Olivier	Conseiller Municipal	✓	
ZINCK Annelise	Conseillère Municipale	✓	
PLFIEGER Gilbert	Conseiller Municipal		✓
SOMMA Françoise	Conseillère Municipale	✓	

Signature du procès-verbal	
Le Maire	Secrétaire de séance
Francis ROBISCHUNG 	Olivier FREYBURGER Conseiller Municipal 